

**FONDS D'INDEMNISATION DES AYANTS DROIT DES VICTIMES D'ACCIDENT DE  
BOEING 737 MAX  
(Pour les ayants droit des victimes du vol 610 de Lion Air et du vol 302 d'Ethiopian Airlines)**

**PROTOCOLE**

**21 JUIN 2021**

---

Le Département de la Justice des États-Unis (« DOJ ») a nommé Kenneth R. Feinberg et Camille S. Biros comme administrateurs (« Administrateurs ») du Fonds d'indemnisation de 500 millions USD des ayants droit des victimes d'accident de Boeing 737 MAX résultant de l'Accord de poursuite différée (« ADP ») du DOJ avec The Boeing Company (« Boeing ») daté du 6 janvier 2021. Le présent document (le « Protocole ») décrit le processus d'administration et de distribution du Fonds d'indemnisation aux familles, proches parents, héritiers et autres bénéficiaires éligibles (collectivement, les « ayants droit ») des 346 victimes de l'accident du vol 610 de Lion Air et du vol 302 d'Ethiopian Airlines, impliquant tous deux un Boeing 737 Max (les « Accidents »). **Si un ayant droit refuse d'accepter l'indemnisation allouée, ou s'il n'y a pas d'ayant droit pour accepter l'indemnisation allouée par le Fonds d'indemnisation, les administrateurs redistribueront ladite allocation au prorata à tous les ayants droit participant, en s'assurant qu'aucune somme provenant du Fonds d'indemnisation ne soit restituée à Boeing.**

**OBJET**

Comme l'exige l'ADP, Boeing a déposé 500 millions USD sur un compte séquestre de Fonds d'indemnisation établi par les administrateurs en vue de les distribuer aux ayants droit. Les administrateurs ont été désignés par le DOJ pour concevoir le Protocole et les procédures de distribution du Fonds d'indemnisation aux ayants droit de manière rapide, efficace et sécurisée afin que les paiements soient correctement protégés contre tout détournement de fonds.

Ce Fonds d'indemnisation est complètement distinct de tout litige civil en lien avec les accidents. À ce titre, les ayants droit ne seront jamais invités à renoncer à toute réclamation à l'encontre de Boeing ou à signer une décharge afin de recevoir de l'argent du Fonds d'indemnisation. Toute décharge préalable signée par les ayants droit auprès de Boeing n'empêchera pas les ayants droit de recevoir de l'argent du Fonds d'indemnisation. En outre, Boeing a expressément convenu dans l'ADP que Boeing n'utiliserait pas le fait qu'un ayant droit qui demande ou reçoit de l'argent du Fonds d'indemnisation empêche ledit ayant droit de poursuivre toute autre demande légale qu'il/elle pourrait avoir à l'encontre de Boeing.

## ÉLIGIBILITÉ À L'INDEMNISATION

Pour garantir une distribution rapide et équitable, le Fonds d'indemnisation sera distribué **au prorata** en fonction du nombre de demandes éligibles. Par exemple, si l'administrateur reçoit 346 demandes éligibles (*c.-à-d.* une demande pour chaque victime d'accident), le Fonds d'indemnisation sera divisé et distribué en 346 parts égales.

L'éligibilité de chaque ayant droit sera déterminée par la loi sur la succession du pays de résidence de chaque victime d'accident. Toutes les distributions du Fonds d'indemnisation seront effectuées par l'intermédiaire du représentant légal de la succession de chaque victime de l'accident (le « demandeur »). L'identité du demandeur peut varier selon la juridiction (*par ex.*, un représentant légalement autorisé, conjoint, partenaire juridique, parent, enfant), mais le demandeur doit être autorisé par le droit successoral du pays de résidence de chaque victime de l'accident à assumer le rôle de représentant légalement autorisé de la succession de la victime de l'accident. Les administrateurs contacteront tous les ayants droit déjà connus des administrateurs et/ou leurs avocats pour confirmer ou mettre à jour les informations déjà en la possession des administrateurs. Une fois que les administrateurs auront distribué des fonds à un demandeur, il sera de la responsabilité du demandeur de poursuivre la distribution de ces fonds à tous les ayants droit éligibles.

## PROCESSUS DE DISTRIBUTION DU FONDS D'INDEMNISATION

Le processus de distribution du Fonds d'indemnisation est le suivant :

- Pour recevoir un paiement, les demandeurs doivent soumettre un Formulaire de demande dûment rempli (joint en annexe A). En outre, chaque demandeur sera tenu de soumettre tous les documents justificatifs et les signatures requises ci-dessous dans la section intitulée « Exigences en matière de documentation ». **Tous les formulaires de demande, ainsi que tous les documents et signatures requis, doivent être soumis au plus tard le 15 octobre 2021.**
- Les administrateurs n'accepteront et ne traiteront qu'un seul Formulaire de demande par victime d'accident, et n'examineront que le Formulaire de demande soumis par le demandeur légalement autorisé.
- Les administrateurs fourniront une copie du Protocole et du Formulaire de demande, ainsi que des instructions pour soumettre le Formulaire de demande rempli, aux demandeurs connus et/ou à leurs avocats à compter du 21 juin 2021. Ces documents seront disponibles en anglais, en indonésien et en amharique, et seront également disponibles dans d'autres langues à la demande. Les informations sur le Fonds d'indemnisation seront également rendues publiques sur le site Web du Fonds d'indemnisation à l'adresse suivante :

[Boeing737MAXCrash-VictimBeneficiariesCompensationFund.com](http://Boeing737MAXCrash-VictimBeneficiariesCompensationFund.com)

- Les Formulaires de demande ne seront pas disponibles sur le site Web public. Les administrateurs fourniront à chaque demandeur un Formulaire de demande qui inclura un numéro d'identification unique pour chaque demandeur.
- Les Formulaires de demande remplis peuvent être soumis de l'une des trois manières suivantes :
  1. Par voie électronique, via le site Web du Fonds d'indemnisation (en utilisant le numéro d'identification unique indiqué sur le Formulaire de demande) :  
Boeing737MAXCrash-VictimBeneficiariesCompensationFund.com
  2. Par e-mail à :  
ClaimantServices@Boeing737MAXCrash-VictimBeneficiariesCompensationFund.com
  3. Par courrier postal ou courrier de nuit à :

Fonds d'indemnisation des ayants droit des victimes d'accident de  
Boeing 737 MAX  
c/o The Law Offices of Kenneth R. Feinberg, PC  
1455 Pennsylvania Avenue, N.W., Suite 390  
Washington, D.C. 20004

- Les Formulaires de demande remplis seront traités, et les paiements seront émis, sur une base continue.
- Dans le cas où un demandeur soumet un Formulaire de demande incomplet ou erroné (*par ex.*, le demandeur n'a pas inclus la documentation requise ou n'a pas signé ou obtenu les signatures nécessaires des ayants droit), un représentant du bureau des administrateurs notifiera et travaillera avec le demandeur pour tenter de remédier à ces manques.
- Dans le cas où un demandeur souhaite être représenté par un avocat, le demandeur doit soumettre la documentation signée par le demandeur et l'avocat autorisant l'avocat à communiquer avec l'administrateur au nom du demandeur. Si un demandeur est représenté par un avocat, toutes les communications des administrateurs se feront avec l'avocat, à moins que l'avocat du demandeur et le demandeur ne donnent des instructions contraires aux administrateurs et que cela soit signalé par écrit. L'avocat sera autorisé à communiquer avec l'administrateur aussi longtemps que le demandeur le permettra. Si, pour une raison quelconque, le demandeur décide de cesser d'utiliser les services d'un avocat, le demandeur se doit d'informer les administrateurs de cette

décision. Dans ce cas, avant de finaliser la demande, les administrateurs devront contacter l'avocat pour avoir confirmation qu'il ne représente plus le demandeur.

- L'assistance d'un avocat, bien que non requise, peut contribuer à rendre la soumission des documents nécessaires plus efficace, plus rapide et plus exacte ainsi qu'à assurer un transfert sûr et sécurisé des fonds. Étant donné que ce Fonds d'indemnisation se veut simple à gérer, non accusatoire, efficace et rapide, les administrateurs précisent que les honoraires des avocats ne doivent pas être excessifs. À titre d'exemple, la Loi Zadroga de 2010, qui traitait de la distribution des indemnités financières individuelles aux victimes des attaques du 11 septembre, plafonnait les honoraires des avocats à 10 % du montant total de l'indemnité allouée au demandeur.
- Les paiements seront émis une fois que les administrateurs, à leur seule discrétion, auront déterminé qu'un demandeur a soumis toute la documentation requise. Afin de s'assurer que tous les demandeurs éligibles reçoivent l'indemnité qui leur a été attribuée conformément au présent Protocole, aucun paiement ne sera transmis directement aux demandeurs jusqu'à ce que les administrateurs, à leur entière discrétion, soient convaincus que les fonds seront transmis de manière sécurisée. (Un Formulaire d'option de paiement est joint en Annexe B.)

Les administrateurs recommandent vivement la réception des fonds à l'aide d'une méthode de paiement sécurisée et qui réduit le risque de détournement frauduleux, par exemple :

1. Établissement d'un compte bancaire basé aux États-Unis qui exploite plusieurs succursales internationales fournissant des services bancaires de détail traditionnels ;
2. Transfert de fonds vers le Compte d'intérêts sur fiducie d'avocat (« IOLTA ») basé aux États-Unis de l'avocat d'un demandeur pour une distribution ultérieure au demandeur ; ou
3. Création d'un règlement échelonné pour les paiements périodiques au demandeur par l'achat de rentes par l'intermédiaire d'une société de règlement échelonné américaine. Remarque : L'utilisation de règlements échelonnés peut permettre de préserver la sûreté et la sécurité des fonds. Une société spécialiste des règlements échelonnés planifiera des réunions en face à face dans des villes désignées et/ou utilisera la technologie vidéo à distance pour planifier des réunions individuelles avec les demandeurs et leurs avocats à l'aide d'une application de vidéoconférence telle que Zoom ou Webinar. Un programme de règlement échelonné peut être conçu pour fournir un paiement initial en espèces suivi de versements périodiques à utiliser pour les besoins quotidiens ainsi que pour les obligations futures, telles que l'éducation ou la retraite.

- Avant la distribution, les administrateurs examineront tous les paiements pour s'assurer de la conformité avec le Foreign Corrupt Practices Act et les autres lois et réglementations anti-corruption applicables. Les administrateurs s'assureront également que les demandeurs ont été soumis à un processus de vérification en vertu des listes de sanctions gouvernementales américaines applicables, telles qu'établies par l'Office of Foreign Assets Control du département du Trésor des États-Unis et toutes les lois fédérales américaines applicables.
- Les administrateurs ne fourniront pas de conseils juridiques, fiscaux ou en matière de planification successorale aux demandeurs ou ayants droit. Il n'y aura aucune retenue d'impôts fédéraux, d'État ou étrangers.  
Aucun formulaire 1099 ne sera transmis aux demandeurs pour ces paiements.
- Nonobstant toute disposition du présent Protocole, les administrateurs ont toute autorité, dans toute circonstance individuelle, pour utiliser leur jugement raisonnable et prendre des mesures pour assurer la conformité au présent Protocole et la distribution sécurisée du Fonds d'indemnisation.

### **SENSIBILISATION ET COMMUNICATIONS**

Comme indiqué ci-dessus, les administrateurs fourniront une copie du présent Protocole, du Formulaire de demande et de tous les formulaires requis à tous les demandeurs connus et/ou à leurs avocats à compter du 21 juin 2021. Les administrateurs travailleront également directement avec les demandeurs et/ou leurs avocats pour s'assurer que toutes les questions concernant le Protocole, le Formulaire de demande ou tout autre aspect du Fonds d'indemnisation soient résolues et que toutes les demandes éligibles puissent être soumises avant la date limite du **15 octobre 2021**.

Toute question en lien avec le Fonds de rémunération peut être adressée aux administrateurs à tout moment par e-mail :

[ClaimantServices@Boeing737MAXCrash-VictimBeneficiariesCompensationFund.com](mailto:ClaimantServices@Boeing737MAXCrash-VictimBeneficiariesCompensationFund.com)

### **EXIGENCES EN MATIÈRE DE DOCUMENTATION**

Toutes les personnes qui soumettent une demande en vertu du présent Protocole doivent soumettre un Formulaire de demande rempli tel que fourni par les administrateurs. En outre, chaque demandeur doit soumettre la documentation suivante, suffisante pour justifier et satisfaire à toutes les exigences du Protocole :

- S'il est représenté par un avocat, un mandat de représentation en cours de validité signé par l'avocat et le demandeur. Le mandat de représentation doit spécifiquement faire référence au présent Fonds d'indemnisation comme étant l'objet de la représentation juridique.
- Une copie de la nomination du demandeur en tant que représentant légal autorisé de la succession de la victime de l'accident conformément à la loi sur la succession du pays de résidence de la victime de l'accident. **Remarque : Si aucun changement n'a été apporté au statut du représentant légal et que les informations contenues dans les documents précédemment soumis (le cas échéant) aux administrateurs sont identiques, veuillez l'indiquer sur le Formulaire de demande. Il n'est pas nécessaire de remplir une autre copie.**
- La signature de chaque ayant droit éligible consentant à la nomination du demandeur en tant que représentant légal de la succession de la victime de l'accident et consentant au plan de distribution soumis par le demandeur dans le cadre du Formulaire de demande (le « Plan de distribution »). **Remarque : Le statut approuvé du représentant légal et un nouveau plan de distribution proposé doivent être fournis dans le Formulaire de demande. Lorsqu'un ayant droit est un enfant mineur, la signature du tuteur légal autorisé en vertu de la législation locale à servir en tant que représentant du mineur sera requise, ainsi que la documentation établissant la capacité de représentant, telle qu'une procuration, une tutelle, la nomination d'un tuteur ou d'un avocat ad litem.**
- Un formulaire d'option de paiement.

#### DATES CLES

- **21 juin 2021** : Protocole, Formulaire de demande et tous les autres formulaires requis distribués à tous les demandeurs potentiels connus et/ou à leurs avocats. (La distribution du Fonds d'indemnisation commence sur une base continue après la complétion des documents et l'examen et l'approbation par l'administrateur des Formulaires de demande soumis et des documents justificatifs).
- **15 octobre 2021** : Date limite à laquelle tous les Formulaires de demande et les pièces justificatives doivent être soumis afin de garantir une distribution par le Fonds d'indemnisation.